

**Les journées des Amis Challengers - La Châtre 36
13 & 14 Août 2022**

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A retourner complété et signé à
Les Amis du Challenge Honda 125
8, résidence du Pornand - 44210 - PORNIC

A remplir en lettres majuscules et lisiblement S.V.P. Joindre une **ENVELOPPE TIMBREE** avec votre adresse pour l'envoi de votre confirmation d'engagement ainsi qu'une **PHOTOCOPIE** de votre **PIECE D'IDENTITE** et de votre **PERMIS DE CONDUIRE**.

NOM		PRENOM	
ADRESSE			
TEL		E.MAIL	

Véhicule(s) acceptés et conforme(s) au règlement technique
125cc 4tps – 50cc, 125cc, scooter tôle 2tps – motos 2tps et 4 tps de 250cc à 400cc.

Marque		Type		Cylindrée		Année	
Marque		Type		Cylindrée		Année	

Tarifs : **110€***(ou 180€ **) pour les membres des « **Amis du Challenge Honda 125** »
130€* (ou 200€ **) pour les autres participants.

*Tarif pour une ou deux motos dans la même série.

**Si une deuxième moto inscrite dans une autre catégorie.

Paiement par chèque à l'ordre de « **LES AMIS DU CHALLENGE HONDA 125** »

L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de votre règlement.

A nous retourner daté et signé par le pilote. **Clôture des inscriptions au 15 Juin 2022.**

Je règle	€
----------	---

En plus de l'assurance RC organisateur et pilotes, nous vous proposons une assurance complémentaire « Protection pilote » souscrite auprès de LENEVETTE-ASSURANCES.

Option A : 20€ et Option B : 70€ . Voir chapitre 3 et annexe 2

Décharge de responsabilité :

L'usager reconnaît, par la signature de la présente décharge, participer aux séries de roulage, organisées par « Les Amis du Challenge Honda 125 », de son plein gré, sous son entière responsabilité et déclare accepter les risques et responsabilités inhérents à la pratique de cette discipline.

Il renonce ainsi irrévocablement à tout recours, pour lui même et tous ses ayants droits et à quelque titre que ce soit, contre les organisateurs, l'équipe de secours, les commissaires de piste, les bénévoles, en cas de dommages matériels et/ou corporels causés ou subis sur les abords et sur le circuit de La Châtre.

Il déclare être le seul conducteur de la moto désignée ci-dessus et que celle-ci fait moins de 90 décibels.

Il est informé et accepte que l'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecte pas les consignes ou signaux de sécurité et dont la conduite est jugée dangereuse pour elle-même et/ou les autres.

Equipement complet en cuir, dorsale obligatoire, casque et gants homologués CE, bottes moto.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et des officiels.

Lu et approuvé,

Le

**REGLEMENT
DES JOURNEES DES AMIS CHALLENGISTES
13 & 14 AOÛT 2022**

1. Présentation :

Les Amis du Challenge Honda 125, locataire du circuit Maurice Tissandier de La Châtre (36), les 13 et 14 août 2022, mettent à la disposition des propriétaires de motos solo, le circuit sur lequel ils pourront évoluer hors de toute notion de compétition, Cette manifestation étant une démonstration de véhicules anciens, il n'y aura aucun classement.

Le chronométrage et le panneautage des pilotes sont strictement interdit.

2. Véhicules admis :

La démonstration est ouverte aux motos de tourisme, compétition, antérieur à 1985 ainsi qu'aux machines exceptionnelles présentant un intérêt technique ou esthétique. De plus, cette manifestation est réservée aux motos de petites cylindrées, laquelle sera au maximum de 400cc.

La limite impérative du bruit des véhicules est fixée en deçà de la limite de 90db.

3. Assurance et permis :

Les véhicules, participants à cette manifestation, sont réputés être assurés par leur propriétaire pour ce qui concerne leur responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

L'organisateur a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Organisateur et Participants couvrant les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport auprès de LENEVETTE-ASSURANCES.

Du plus, les participants, qui le souhaitent, pourront souscrire une garantie facultative supplémentaire individuelle accident proposée avec l'engagement par notre assureur LENEVETTE-ASSURANCES. **Voir**

ANNEXE 2 ou sur notre site <https://www.challenge-honda-125.fr/>

Etablir votre règlement à l'ordre de : LENEVETTE-ASSURANCES

Attention, pour les possesseurs d'une licence FFM, celle-ci n'est pas valide sur ce roulage.

Tout conducteur pénétrant sur le circuit doit-être majeur et titulaire du permis correspondant à la cylindrée de la machine et en cours de validité à la date de la manifestation.

4. Sécurité :

Chaque participant devra être équipé d'un casque intégral homologué, d'une combinaison de cuir, d'une protection dorsale, de gants en cuir et de bottes en cuir recouvrant les chevilles.

Les machines engagées devront être présentées au contrôle technique avant le début de la manifestation.

Les bouchons de vidanges et de remplissage d'huile devront obligatoirement être freinés.

Tout défauts ou anomalies constatés, par les contrôleurs, devront être corrigés sous peine de se voir refuser l'accès à la piste.

L'organisateur s'engage à assurer au mieux la sécurité de la manifestation, notamment par la présence de commissaires et de moyen de secours compétents.

5. Responsabilité :

Chaque participant est responsable de sa personne et de ses biens dans l'enceinte du circuit.

En signant le bulletin d'inscription, le participant adhère à l'esprit de la manifestation, accepte les risques personnels liés à la pratique de la moto et s'engage, en cas d'accident, à ne pas poursuivre en responsabilité ni l'organisateur ou ses préposés, ni d'autres participants, ni d'éventuels spectateurs.

6. Respect du lieu et discipline :

Chaque participant est tenu de respecter le règlement intérieur du circuit. (Voir annexe 1)

Un tapis environnemental est obligatoire sous la machine en stationnement dans son stand.

Nos amis les bêtes doivent rester en laisse dans l'enceinte du circuit. Les mini motos ou autres trottinettes électrique sont interdites.

7. Droit à l'image :

Toute personne accepte que son image prise dans l'enceinte du circuit et pendant la manifestation mentionnée ci-dessus, soit diffusée dans toutes publications, journaux ou autres supports à titre gratuit sans aucune compensation financière et/ou matérielle. Les Amis du Challenge Honda 125 s'engage, en cas d'utilisation d' image à le faire à titre gratuit et n'en recevra aucune compensation financière et/ou matérielle.

8. Réclamations :

Aucune réclamation ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation.

L'organisateur se réserve le droit, de raccourcir, d'annuler une série pour quelques raisons que ce soit (sécurité, météo défavorable, force majeure, etc...)

Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur.

9. Pandémie de la COVID-19 :

Les incertitudes liées à la crise sanitaire actuelle peuvent conduire sans préavis à l'annulation de la manifestation.

Il pourra dans ce cas être proposé un remboursement des engagements, voir à un report de date suivant ce que nous proposera les gestionnaires du circuit.

Il va de soit que chacun devra accepter les contraintes qui seront applicables à la date de la manifestation (port du masque, distanciation physique, pass..., etc....)

Le comité organisateur, pour des raisons qui n'appartiennent qu'à lui-même de juger, se réserve le droit de refuser un engagement, une inscription, de modifier les catégories avant la date limite d'inscription, pour les besoins de l'organisation.

ANNEXE 1 :

ADDITIF AU REGLEMENT INTERIEUR

- Interdiction de planter quoi que ce soit dans le revêtement du parking**
- Une bâche doit être, au préalable, déposée sous chaque véhicule**
- Tout dépôt ou vidange est interdit**
- L'abandon de pneumatique est interdit**
- Interdiction d'intervenir ou de modifier les installations et les équipements du circuit**
- Tout matériel apporté devra être remporté**
- Toute perte d'huile ou autre liquide sur le paddock ou la piste devra être signalée au responsable**
- Les concurrents ou participants doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) ainsi que leurs déchets.**

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION

Le comité de gestion



BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT N° IA1108269
PROTECTION PILOTE- Individuelle Accident /Journée
 Sur Circuit Homologué Hors Compétition

A REMPLIR PAR L'ASSURE/ADHERENT :

Date d'Effet de l'adhésion : CIRCUIT :

Nom & Prénom

Date de naissance : Droitier Gaucher

Adresse :

Bénéficiaire de la garantie Décès accidentel :

Option A)

Participants issus de l'union européenne et suisse aux roulages motos, autos, karts et side-car.

MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES PAR ASSURE

GARANTIES	CAPITAUX	Cotisation TTC
Décès Accidentel	35.000 €	10 €
Invalidité permanente totale suite à accident (réductible en fonction du barème joint en cas d'invalidité permanente partielle) Franchise relative 10%	90.000 €	

Maximum garanti > par événement : 800 000 EUR - par assuré : 90 000 EUR

Territorialité des garanties : Europe et Suisse

Option B)

Participants résidents en France et bénéficiant d'un contrat de travail français aux roulages motos, autos, karts et side-car.

MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES PAR ASSURE

GARANTIES	CAPITAUX	Cotisation TTC
Décès Accidentel	35.000 €	35 €
Invalidité permanente totale suite à accident (réductible en fonction du barème joint en cas d'invalidité permanente partielle) Franchise relative 10%	90.000 €	
Incapacité temporaire totale suite à accident Payable pendant 365 jours - Franchise 30 Jours	25 €/Jour	

Maximum garanti > par événement : 800 000 EUR - par assuré : 99 125 EUR

Territorialité des garanties : Europe et Suisse

***Epreuves de vitesse :** Par dérogation à l'exclusion «1» du § Exclusions Communes des Conditions Spéciales jointes, la garantie est étendue à la participation de l'assuré à des épreuves de vitesse, des essais nécessitant l'utilisation d'engins à moteur, **reste toutefois exclue le moto cross, les courses de dragsters, et les raids auto ou moto, la compétition ainsi que les essais d'entraînement à la compétition.**

L'adhésion prend effet sous réserve de l'encaissement effectif par le Cabinet LENEVETTE de la cotisation correspondant aux garanties souscrites par l'adhérent.

Je certifie ne pas avoir été victime d'un accident ou d'une maladie ayant entraîné une invalidité permanente.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de la notice dont un exemplaire m'a été remis et je règle la cotisation de TTC

Fait à le

Signature de l'adhérent

ALBINGIA Entreprise régie par le code des assurances – SA au capital de 34 708 448,72 EUR

Autorité de Contrôle Prudential : 61, rue Talbout 75436 Paris cedex 09

Siège social : 109/111, rue Victor Hugo 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX - R.C.S. Nanterre 429 369 309

Cabinet LENEVETTE

ORIAS 07000403 RCS VANNES 450634393

COURTIER EN ASSURANCE

4 place Joffre 56000 VANNES

lenevette-assurances.com

tel : 02 97 47 22 32

ANNEXE 3 :

Notre partenaire « *Le Comité des Fêtes de Nouziers* »
vous propose un repas en commun pour le samedi 13 août au soir.

Apéro - Entrée - Plat – Fromage – Dessert
Vins compris
18€

Règlement à joindre avec votre bulletin d'engagement.
chèque à l'ordre du : **Comité des Fêtes de Nouziers**

Noms	Prénoms	
		Total repas
		soit €

**« *Le Comité des Fêtes de Nouziers* » vous proposera
pendant tout le week-end un espace buvette et sandwicherie**